

Plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe – 2019/2028

Préambule

La loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM) reconnaît aux populations des outre-mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. Elle a pour objectifs de résorber les écarts de développement économique, social, sanitaire, de protection ainsi que les écarts de valorisation environnementale, de diminuer les différences d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, aux services publics, aux nouvelles technologies et à l'audiovisuel entre le territoire hexagonal et la Guadeloupe. Elle vise également à réduire les écarts en termes de niveaux de vie et de revenus.

Dans son article 7, la loi EROM définit le plan de convergence et de transformation comme instrument de mise en œuvre. Celui-ci fixe les orientations et précise les mesures visant à déployer de manière opérationnelle les objectifs susmentionnés.

Le plan de convergence et de transformation a donc pour objectif de **partager une stratégie de territoire de moyen terme entre l'État, le conseil régional, le conseil départemental et les EPCI**. En application de l'article 9 de la loi, il est décliné sous forme de contrat de convergence assorti d'un plan d'actions opérationnel visant à définir, cofinancer et mener à terme des projets permettant de **réduire les écarts de développement** constatés entre la Guadeloupe et l'hexagone.

Le plan de convergence et de transformation embrasse donc les enjeux majeurs de la Guadeloupe et les préoccupations des habitants, tels que l'emploi, l'eau, les déchets, les transports, ou encore l'attractivité du territoire. Il s'appuie sur les différents documents de planification du territoire dont le Schéma d'Aménagement Régional (SAR), et le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Le plan de convergence et de transformation de la Guadeloupe s'établit sur 10 ans et verra s'adosser un premier contrat de convergence et de transformation d'une durée 4 ans signé au plus tard le 31 mars 2019, qui a vocation à remplacer le Contrat de Plan État Région (CPER) actuellement en vigueur.

Le choix de la durée de vie du plan de convergence et de transformation vise d'une part, à éviter l'obsolescence d'un diagnostic partagé et évolutif et permet d'autre part, de se fixer des échéances acceptables tant pour les collectivités que pour la population.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018
Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DE

Sommaire

I. Rappel des priorités des territoires

II. Stratégie de convergence

III. Détail des volets thématiques

- 1) Volet Cohésion des territoires
- 2) Volet Mobilité multimodale
- 3) Volet Territoires résilients
- 4) Volet Territoires d’innovation et de rayonnement
- 5) Volet Cohésion sociale et employabilité

IV. Mise en œuvre et suivi du contrat

Annexe 1 : Les indicateurs de convergence

Annexe 2 : Propositions de modifications législatives

I. Rappel des priorités du territoire

Un territoire archipélagique et une biodiversité exceptionnelle

La Guadeloupe est un territoire archipélagique composé de plusieurs îles dont 6 (Marie-Galante, Terre de Haut, Terre de Bas, la Désirade, Basse Terre et Grande Terre) sont habitées. La Guadeloupe fait partie des 34 « point chauds » mondiaux pour la biodiversité et regroupe la plus grande densité d'aires protégées de l'Outre-Mer qui représente 20 % de la surface totale de l'archipel.

Un territoire fortement soumis aux risques naturels et impacté par le changement climatique

La Guadeloupe est sous la menace de six types de risques naturels : sismique, volcanique, mouvement de terrain, tsunami, cyclonique et inondation. Par ailleurs, sa situation insulaire la rend très vulnérable à la montée des eaux, conséquence du changement climatique.

Une population vieillissante et une démographie en baisse

La population de l'archipel de la Guadeloupe s'élève à 395 725 habitants (2018), elle enregistre une baisse d'environ 0,1 % par an. Ceci est le résultat d'un phénomène de vieillissement de la population enclenché depuis les années 2000 compte tenu d'une vague de migration des jeunes et d'une baisse de la natalité sur le territoire (de 36 % de 1998 à 2017). En 2017, la proportion de personnes âgées de 60 ans et plus augmente de 3,5 % sur un an. Elles représentent 24,1 % de la population contre 23,3 % en 2016 (13,9 % en 1999). À l'inverse, la part des moins de 20 ans poursuit sa diminution (-1,4 % sur l'année). Ils ne représentent plus que 26,4 % de la population contre 32,7 % en 1999. L'âge moyen est estimé à 40,6 ans, soit 7 ans de plus qu'en 1999.

Le changement de comportement des femmes face à la maternité et le départ de nombreux jeunes du fait du manque de perspectives d'emploi sont les principales causes du vieillissement de la population.

Un taux de chômage élevé et un PIB par habitant qui croît faiblement

Le chômage touche en effet 24 % de la population, ce qui fait de la Guadeloupe la région des Antilles-Guyane ayant le plus fort taux de chômage (18 % en Martinique et 22 % en Guyane), loin derrière celui de la France (hors DOM) qui est passé sous la barre des 10 %. Le chômage des jeunes reste très élevé mais se stabilise ces deux dernières années alors que le chômage des seniors a augmenté de + 150% en dix ans. La moyenne du PIB par habitant est de 20 361 € en 2015 (contre 32 754 € à l'échelle nationale) ; selon une étude réalisée en octobre dernier par l'INSEE, le territoire rattrape son retard : avec une croissance en volume du PIB de 3,4 % en 2017 (contre +0,3 % en 2016), la Guadeloupe atteint un PIB/habitant de 23 152 € fin 2017, contre une moyenne France entière de 34 151 €/habitant.

Malgré ce rattrapage, la faiblesse de la richesse par habitant reste réelle : elle s'explique à la fois par une faible productivité apparente du travail et par un taux d'emploi inférieur à celui de la France entière. Deux facteurs : les emplois créent peu de richesse (PIB/emploi) et il y a peu d'emplois par habitant.

Une économie tertiaisée

La composition du secteur productif local est en effet peu orientée vers des secteurs à forte valeur ajoutée : la Guadeloupe présente les caractéristiques d'une économie tertiaisée dont les services constituent la principale source de création de richesse. Le secteur tertiaire réalise 85,4% de la valeur ajoutée totale (contre 72,4 % au niveau national) et 86,4% des emplois. Ce secteur tertiaire se distingue par l'importance des services administrés qui représentent 37,5% de la richesse de l'île, contre 22 % au niveau national.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018
Affichage : 26/12/2018Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DE

Des infrastructures de base qui ne correspondent plus aux besoins ou qui se révèlent être en mauvais état d'entretien

Le manque d'infrastructures et leur vétusté en raison du faible entretien posent problème aux acteurs économiques, mais plus largement à tous les Guadeloupéens dans leur vie quotidienne (eau, transport, habitat ...) mais aussi dans leurs activités économiques, sportives et culturelles. La question des transports des personnes et/ou des marchandises, est un obstacle de taille aux déplacements dans de bonnes conditions en Guadeloupe, entre les îles de l'archipel et au sein de la Caraïbe. C'est une question transversale qui a des répercussions sur tous les secteurs : consommation d'énergie, gestion des risques naturels, occupation du territoire...

Néanmoins, cette problématique est liée à la situation financière des collectivités locales, qui se dégrade d'année en année, comme le rapport de la Cour des comptes de 2017 le relève. Malgré des ressources élevées, l'autofinancement des collectivités reste faible en raison de charges de personnel très élevées. Les investissements ne peuvent être soutenus que par l'emprunt et les subventions européennes et étatiques.

La Guadeloupe dispose d'une grande richesse (patrimoniale, biodiversité ...), d'un fort potentiel économique (tourisme, production locale), d'une création culturelle et artistique foisonnante (festivals, productions musicales, peinture, danse ...) et d'une qualité de vie, qui ne demandent qu'à être mises à profit pour son économie.

II. Stratégie de convergence

a) Rappel des particularités en matière d'institutions, de régime législatif et de répartition des compétences.

L'organisation administrative de la Guadeloupe s'appuie sur l'État, le conseil régional, le conseil départemental, 6 EPCI et 32 communes. L'organisation administrative est donc très développée pour un territoire d'environ 1600 km² comptant près de 400 000 habitants. Les services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale) contribuent pour 36,4 % à la richesse de l'île (35,0 % en 2002), alors qu'ils ne représentent que 22,4 % de la valeur ajoutée de la France hors DOM. Contrairement à la Martinique et à la Guyane qui ont fait le choix d'une collectivité territoriale unique regroupant le conseil départemental et le conseil régional, la Guadeloupe, comme la Réunion, conserve un conseil départemental et un conseil régional.

La répartition des compétences entre les acteurs administratifs guadeloupéens est fixée par la loi, en particulier les lois MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014 et NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015.

En résumé, l'État est garant de la sécurité publique, de l'application du droit (rôle régalien et contrôle de légalité) et de l'animation des politiques publiques sur le territoire.

Le conseil régional est chef de file sur les sujets d'aménagement du territoire et d'environnement au sens large (énergie, gestion des déchets, etc.), de transport, de développement économique, de formation professionnelle et de coopération régionale. A ce titre, il élabore les schémas directeurs (SAR, PPE, PRPGD, etc.). Le conseil régional est également autorité de gestion des fonds européens.

Le conseil départemental est chef de file en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires. A ce titre, il élabore le schéma social et médico-social pour les personnes âgées, l'enfance et la famille, la schéma d'accessibilité aux services publics ainsi que le pacte territorial d'insertion. Il est aussi un acteur clé de la gestion de l'eau avec des infrastructures stratégiques de production et de distribution d'eau brute agricole.

Les EPCI sont, quant à eux, chargés de la gestion de l'eau et de l'assainissement, de la collecte et du traitement des déchets ménagers, de l'urbanisme, de la promotion du tourisme, etc.

b) Détermination du niveau de réduction des écarts de développement à atteindre au terme du plan au regard des 17 objectifs de développement durable, ainsi que de réduction des écarts de niveaux de vie et de revenus constatés au sein de chaque territoire

Les parties s'accordent pour choisir des indicateurs facilement renseignables, voire automatisés et ainsi faciliter les bilans à mi-parcours et la mise en place d'actions correctives au travers des contrats successifs sur la période du plan.

Une série limitative d'indicateurs comprenant notamment ceux mentionnés au III de l'article 12 de la loi EROM a été retenue : PIB par habitant, taux de chômage, écarts de revenu par habitant, seuil de pauvreté.

Les indicateurs de ce plan de convergence figurent en annexe. Pour chaque indicateur, sont présentés la valeur actuelle pour la Guadeloupe, pour l'hexagone ou la France entière et un objectif de convergence à 10 ans.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DE*c) Orientations fondamentales et actions à mener*

Les grandes orientations et les principales actions à mener pour satisfaire les objectifs de transformation et de convergence sont définies par l'analyse conjointe du SAR, du Livre bleu des assises des outre-mer et des outils de planification en vigueur, croisée avec les 17 ODD et les éléments bilanciaux du CPER.

Les thématiques ont été validées en comité technique le 29 octobre 2018 puis actées en conférence territoriale de l'action publique le 27 novembre 2018.

d) Outils de la convergence

La stratégie de convergence et de transformation de l'action publique décrite ci-dessus sera mise en œuvre d'une part au travers des contrats de convergence et de transformation et d'autre part par la mise en œuvre effective des documents de planification et de programmation adoptés multilatéralement ou unilatéralement par les signataires du présent plan.

Les signataires s'engagent à rendre leurs documents de planification et de programmation compatibles avec le présent plan.

III. Détail des Volets thématiques

I) Volet Cohésion des territoires**Objectif stratégique 1 : Aménagement durable****1. Tenir compte de la réalité du territoire guadeloupéen dans les politiques d'aménagement du territoire et de cohésion sociale**

La démographie guadeloupéenne se caractérise aujourd'hui par une progression descendante, marquée par le vieillissement accéléré de la population. Cette population atteindra plus d'un tiers de la population des Antilles françaises en 2030. Au regard de ce constat, la Guadeloupe va devoir faire face à une demande de prise en charge de la dépendance de plus en plus importante et une fraction croissante de personnes âgées démunies.

Des disparités importantes de revenus caractérisent également la Guadeloupe. Une personne sur trois est couverte par un minimum social en outre-mer et le taux d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) en Guadeloupe est près de 4 fois plus important que la moyenne nationale : en 2017, 54 084 foyers sont bénéficiaires du RSA, ils représentent 25% de la population guadeloupéenne. Ce sont ainsi près de 100 000 personnes en tenant compte des ayant-droits, qui profitent du RSA. Il faut en outre noter que 38,7 % des familles sont monoparentales.

Le problème crucial du logement en Guadeloupe constitue un indicateur important : un ménage sur trois vit dans un logement social mais 75 % des ménages guadeloupéens pourraient, de par leurs revenus, bénéficier d'un logement locatif social voire très social. De plus, le taux de pauvreté est de 19 % contre 14 % dans l'hexagone.

Grandes orientations :

- Consolider et intégrer la dimension sociale de la politique de l'hébergement/logement social ;
- Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.

2. Résorber l'habitat indigne et soutenir le logement social

Réglementairement, 18 communes sont concernées par le taux minimal de logement sociaux de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 (dite « loi SRU ») pour un manque de 9 000 logements. Le diagnostic du plan logement outre-mer (PLOM) recense un besoin de 1 500 logements sociaux neufs par an, 10 000 logements ayant été classés insalubres. Ce constat provient d'un retard structurel difficile à résorber, d'une faiblesse du revenu moyen des ménages, d'une prégnance de l'habitat indigne et de l'absence de parcours résidentiel.

Grandes orientations :

- Résorber l'habitat indigne ;
- Soutenir la transition énergétique dans le logement et tendre vers une offre diversifiée de logements ;
- Assurer le financement du logement social par l'obtention d'un engagement ferme des cofinanceurs, la demande systématique des garanties nécessaires aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations pour la construction de logements sociaux et la mise à disposition du foncier aménagé à coût maîtrisé.

3. Limiter l'étalement urbain et accompagner les projets de territoire

L'organisation spatiale et urbaine de la Guadeloupe est caractérisée par la désaffectation des centres-bourgs, la dégradation d'un habitat collectif stéréotypé construit dans les décennies antérieures, le maintien de poches d'habitat insalubre sans droit d'usage sur le foncier et le développement rapide d'une urbanisation pavillonnaire diffuse aux dépens des espaces agricoles. En matière d'aménagement du territoire, le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) balise les priorités du territoire guadeloupéen et définit l'objectif de maîtrise de la consommation d'espace par l'urbanisation.

Grandes orientations :

- Poursuivre l'action du CPER visant à « revitaliser les centres-bourgs » et limiter l'étalement urbain en densifiant et en redynamisant l'existant et les espaces délaissés ; poursuivre la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, Abymes et Basse-Terre via le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) et les contrats « action cœur de ville » ;
- Accompagner les îles du sud et les territoires ruraux dans leurs projets de territoire ;
- Traiter spécifiquement les zones littorales soumises à des problématiques de forte pression foncière avec des enjeux importants : préservation des vies humaines (zone des 50 pas), repli stratégique face aux modifications du trait de côte, respect de la loi littoral, respect des espaces naturels qui constituent aussi des barrières efficaces contre la montée des eaux ;
- Optimiser les espaces ruraux de développement en préservant les espaces agricoles et en protégeant le patrimoine naturel.

4. Œuvrer pour un territoire plus sécuritaire : prévenir la violence et les agressions en agissant sur les comportements dès l'enfance

Le niveau de délinquance violente en Guadeloupe est très élevé, d'autant plus que le positionnement géographique de l'archipel guadeloupéen en fait une terre de transit ou d'écoulement de produits stupéfiants dans les échanges entre les continents. Ainsi, rapportées à 1000 habitants, 14 atteintes volontaires à l'intégrité physique sont recensées contre 9,2 en moyenne nationale.

Les services régaliens de sécurité ont démontré leur capacité à faire reculer les violences crapuleuses, notamment les vols avec violence, mais ces faits restent relativement importants en valeur absolue et doivent demeurer la priorité d'action des services.

En effet, ce niveau de violence engorge les assises : les sessions d'assises ont lieu une semaine par mois en métropole, alors que la cour d'assises siège de manière permanente en Guadeloupe.

Néanmoins, l'action répressive seule n'a que peu d'incidence sur les violences physiques non-crapuleuses, essentiellement intrafamiliales, qui caractérisent un mode de traitement des conflits par la violence. Seule une politique de prévention de la délinquance durable, agissant sur les comportements au sein-même des foyers guadeloupéens, pourra atténuer ce phénomène. Le principal chantier, adapté à cette vision prospective à 10 ans concerne le changement des mentalités dans le traitement de la conflictualité.

Grandes orientations :

- Pérenniser les plans d'actions mis en œuvre (plan de sécurité outre-mer, police de sécurité du quotidien) et la procédure actuelle d'appui des différentes forces de l'ordre avec des moyens assurés et des effectifs stabilisés ;

- Privilégier l'éducation à l'école, où trop souvent encore, des usages de violences corporelles par les personnels d'encadrement sont visibles et banalisés. Former l'ensemble du personnel aux méthodes pédagogiques non-violentes et intégrer aux contenus d'enseignement les modalités de traitement des conflits qui ne banalisent plus le recours à la violence ;

- Travailler sur l'éducation parentale par un appui renforcé aux politiques d'aide à la parentalité : profiter des étapes obligatoires de consultation médicale durant la jeune enfance pour intégrer une sensibilisation des jeunes parents aux modes d'éducation douce.

Objectif stratégique 2 : Structuration et dynamiques territoriales**1. L'ingénierie territoriale comme facteur clé des dynamiques territoriales**

Si dans la quasi-totalité des départements métropolitains et dans d'autres territoires ultra marins des structures mutualisées dédiées à l'ingénierie territoriale existent, force est de constater qu'elles sont réduites en Guadeloupe. Ainsi, l'ADEME, le CAUE ou l'EPF assument l'essentiel de ces missions, mais des structures comme les agences techniques départementales (ATD), les PNR ou les Pays/PETR ou encore les agences d'urbanisme n'existent pas à ce jour sur le territoire.

Le manque d'ingénierie territoriale est un frein majeur en matière de structuration des dynamiques territoriales qu'il s'agira de combler en mettant en place des outils pour mutualiser et dynamiser les initiatives, pour le moment éparses sur le territoire.

Grandes orientations :

- Mutualiser l'ingénierie territoriale en Guadeloupe ;
- Faire connaître les procédures et les fonds disponibles aux porteurs de projets ;
- Diffuser les méthodes de conduite de projet, former les agents territoriaux ;
- Donner de la cohérence et gagner en efficacité des politiques publiques ;
- Rééquilibrer la situation financière des collectivités.

Objectif stratégique 3 : Accès aux services**1. Déployer le très haut débit sur le territoire**

En 2015, la part des locaux éligibles, toutes technologies confondues, à un débit supérieur à 3Mb/s est de 78 % de la population contre 86% dans l'hexagone. Celle des locaux éligibles à un débit supérieur à 30Mb/s est de 50,6 % contre 44,8 % pour l'hexagone. L'enjeu temporel pour les télécommunications électroniques vise à déployer l'internet très haut débit (THD) avant fin 2022. L'élaboration de la stratégie et le déploiement effectif du THD sur le territoire sont opérés par les initiatives privées et publiques.

La Guadeloupe dispose d'une couverture mobile satisfaisante, soit de l'ordre de 96 % à 99 % de la population variant selon les réseaux des opérateurs. Les axes routiers ou certaines zones nécessitent cependant une couverture de meilleure qualité.

Grandes orientations :

- Accentuer le suivi du déploiement est essentiel en raison de l'échéance susmentionnée et des déploiements stratégiques à venir toutes technologies confondues, palliant ainsi toutes difficultés liées à l'arrivée du bon débit (2019/2020) et du THD (2022). Il s'agit de maintenir ainsi l'avance THD guadeloupéenne et suivre l'impact tarifaire à l'abonné, notamment dans le cadre de la continuité territoriale ;
- Identifier les zones les plus prioritaires (notamment celles liées à la sécurité des populations) qui feront l'objet d'une action visant à une meilleure couverture mobile.

2. Renforcer les actions de prévention sanitaire et garantir la qualité des soins à tous les habitants

La mortalité prématurée des hommes, des femmes et des enfants est supérieure à celle de l'hexagone. Celle-ci atteint 343,3 pour 100 000 hommes en Guadeloupe contre 263,3 dans l'hexagone. Cette mortalité est due aux maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète), mais aussi aux taux de mortalité par traumatisme (accidents de la route et rapports conflictuels). Il faut également noter que la densité de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants (64,2) et celle des chirurgiens-dentistes libéraux (38,7) sont largement inférieures aux densités métropolitaines (respectivement 83,9 et 57,8). En outre, le taux de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) est de 27 % contre 11 % dans l'hexagone.

La priorité est de garantir des actions de prévention, la qualité et la sécurité des soins à tous les habitants. Le programme régional de santé 2018-2023 prévoit ainsi la réorganisation de certaines activités afin de prendre en compte l'évolution des besoins, la rareté de la ressource médicale et les progrès dans la prise en charge des patients, notamment le développement des prises en charge ambulatoires. Enfin, il convient de privilégier le développement du lien entre la médecine de ville et l'hôpital afin de faciliter le parcours de soins des patients, en particulier des patients chroniques et/ ou âgés, et d'offrir à des professionnels de santé des opportunités d'exercice mixte pour favoriser leur installation.

Deux phases sont à prendre en compte : à court terme, la réorganisation de l'offre de soins sur le territoire suite à l'incendie du CHU et à moyen terme la construction du nouveau CHU. La région investit par ailleurs pour moderniser certains établissements sanitaires et sociaux, renforcer ces infrastructures, indispensables pour préserver la santé de la population et renforcer l'attractivité du territoire.

Grandes orientations :

- Lutter contre la rareté de la ressource médicale ;
- Favoriser les soins de proximité en développant les maisons de santé et la télémédecine et créer un portail d'information entre les acteurs de santé et les patients ;
- Développer les prises en charge ambulatoires ;

- Elaborer un plan d'aides allouées aux personnes âgées ;

- Renforcer les actions de prévention (communication, sensibilisation, expérimentations) pour diminuer la mortalité prématurée : meilleure alimentation, promotion de l'activité physique, actions pour réduire la mortalité par traumatisme.

3. Favoriser la continuité éducative et l'insertion de la jeunesse par l'activité

La mise en place d'activités sportives et socioculturelles en coordination avec les temps scolaires constitue à la fois un besoin social pour les parents et une occasion de densifier positivement les temps de loisirs périphériques au temps scolaire. S'ils existent des structures associatives et des accueils de mineurs à l'occasion des vacances scolaires dans quelques communes, force est de constater qu'elles ne répondent pas quantitativement aux besoins manifestés, coûtent très cher et ne s'adressent pas au plus de 12 ans. Les quelques réalisations existantes grâce aux dispositifs « politique de la ville », qui constituent de rares exceptions, doivent être démultipliées.

La situation de la jeunesse guadeloupéenne, notamment celle des plus de 12 ans, nécessite une politique d'animation de qualité pour contribuer à son insertion professionnelle et à son intégration sociale. Des expériences antérieures (« Tickets Sports »), qui permettaient aux communes (ou maintenant EPCI) de proposer aux jeunes de découvrir des activités sportives ou culturelles en mobilisant les ressources locales, ont donné d'excellents résultats qualitatifs et quantitatifs.

Au-delà des difficultés de lecture, 25% des jeunes guadeloupéens de 20 à 24 ans ayant quitté le système scolaire présentent un niveau primaire (taux de 14 % dans l'hexagone) et ont besoin d'une formation complémentaire pour s'insérer professionnellement. Pour cela, le régiment du service militaire adapté (RSMA), qui a pour mission l'insertion des jeunes guadeloupéens par la formation militaire puis socio-professionnelle, bénéficie d'une notoriété locale et de résultats remarquables : le taux d'insertion des jeunes intégrés dans un parcours RMSA s'élève à 82,5 % en 2017. Ainsi, 48 % de ces jeunes ont pu accéder à un emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, alternance) et 22 % ont pu obtenir un emploi de transition (CDD compris entre 1 et 6 mois).

Le service civique connaît également en Guadeloupe d'excellents résultats et profite d'un partenariat exemplaire avec le conseil régional et le conseil départemental. Deux conventions pluriannuelles favorisent sa diffusion auprès des collectivités territoriales, des associations ou de certains opérateurs publics. Cette politique publique efficace autant du point de vue individuel que collectif peut servir de point d'ancrage pour la jeunesse.

Grandes orientations :

- Favoriser les projets visant la continuité éducative ;

- Soutenir une politique de l'engagement : insertion des décrocheurs scolaires et service national universel.

4. Comblir le retard en matière d'équipements culturels

En 2015, les équipements culturels étaient de 1,5 pour 100 000 habitants en Guadeloupe contre 6,1 en métropole. Les difficultés financières des collectivités territoriales ne leur permettent pas d'intervenir significativement dans le domaine culturel. Malgré une dépense du ministère de la Culture et de ses opérateurs de 9,9€ par habitant dans les DOM (contre 15€ en métropole), et en dépit du dynamisme du secteur des spectacles vivants et des arts visuels, la Guadeloupe souffre d'un déficit de structuration de ces activités, alors que la pratique amateur est relativement importante chez les Guadeloupéens de 15 à 25 ans (31 % pratiquent une activité liée à l'art, 24 % à la danse, 19 % à la musique et 6 % au théâtre).

Par ailleurs, la dégradation et le manque d'entretien du patrimoine historique dans l'archipel deviennent problématiques eu égard aux risques naturels.

De surcroît, seuls 4 musées sont labellisés « musée de France » en Guadeloupe, et ne servent que très peu de moteur de structuration et de lisibilité du milieu culturel. Ils se positionnent en concurrents là où la complémentarité devrait être de mise, sujet auquel se greffent des problèmes de fonctionnement, d'organisation, de statut, et une absence récurrente de moyens. Enfin, la Guadeloupe souffre d'un manque d'équipements et de personnels formés à l'ingénierie culturelle qui peut s'expliquer par l'absence de formation universitaire locale aux métiers de la culture.

Grandes orientations :

- Intensifier l'éducation artistique et culturelle pour lutter contre les inégalités territoriales ;
- Réhabiliter et valoriser le bâti historique en tenant compte de la problématique des risques majeurs ;
- Soutenir la création et accompagner les structures culturelles.

5. Augmenter le nombre et la qualité des équipements sportifs pour développer la pratique sportive pour tous

L'outre-mer, en général, et la Guadeloupe, en particulier, souffre d'un sous-équipement d'installations sportives, pris en compte par la mise en place d'un plan de rattrapage des équipements sportifs en 2017 qu'il convient de poursuivre. Si le sport représente la fierté et la capacité à l'excellence guadeloupéenne, le taux de licenciés sportifs reste, comme dans tout l'outre-mer, très inférieur à la moyenne nationale (-30%). L'augmentation de la pratique sportive pour un plus grand nombre se décline sur plusieurs champs qui restent à structurer : pratique sportive et sport-santé, accès à la pratique sportive dans les territoires carencés (Politique de la ville), augmentation du nombre de pratiquantes sportives (axe égalité hommes-femmes), pratique sportive tout au long de la vie.

La politique d'accès au sport de haut niveau des meilleurs espoirs guadeloupéens se construit à deux niveaux :

1. Celui des pôles labellisés, implantés au CREPS ou au lycée Gerville-Réache et à son réseau d'établissement. Ils doivent continuer à proposer une formation sportive et scolaire d'excellence permettant d'éviter un départ trop précoce des meilleurs jeunes sportifs vers des structures nationales de haut-niveau, source de nombreux échecs ;

2. Au plan national, lors de l'intégration d'un jeune sportif ultra-marin dans un pôle national, un suivi individuel s'avère indispensable pour éviter l'isolement et faciliter une adaptation scolaire, sportive et sociale.

Grandes orientations :

- Augmenter le nombre et la qualité des équipements sportifs ;
- Développer la pratique sportive pour tous et le sport-santé;
- Accompagner les jeunes sportifs dans l'accès au haut-niveau sportif.

6. Renforcer l'accès aux services publics et à l'information

La stratégie départementale d'offre de services au public est portée par le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Les questions relatives aux services publics, aux soins médicaux et à la prévention, à l'Internet et à l'appropriation des usages du numérique, à la mobilité/transport constituent les orientations principales de convergence à atteindre.

Grandes orientations :

- Tendre vers une mutualisation des services dispensés par les institutions publiques et les acteurs privés. Le schéma intégrera cette vision de résorption des écarts entre la Guadeloupe et la métropole tout en recherchant un niveau supérieur de services rendus au public, en proposant un panel de services innovants, compte tenu des caractéristiques de la région;
- Évaluer l'accessibilité des personnes en situation de handicap sur le territoire, et rappeler les obligations légales en la matière.

II) Volet Mobilité multimodale

Objectif 1 : Investissements portuaires

Diversifier les leviers de développement de l'activité portuaire

L'activité portuaire de la Guadeloupe est concentrée dans la zone de Pointe à Pitre, il convient donc de porter une attention particulière à cet équipement structurant, mais également d'intégrer l'ensemble des ports de la Guadeloupe dans les schémas de réflexion sur l'intermodalité des transports et la continuité territoriale entre la Guadeloupe continentale et les îles du sud.

La principale infrastructure portuaire : Guadeloupe Port Caraïbes fait le pari de la croissance «externe» en investissant lourdement dans le transbordement de conteneurs d'une part, et en misant sur le développement de l'industrie de la croisière (+300% de passagers sur les 5 dernières années).

Le développement de filières économiques émergentes, destinées à diversifier les leviers de création de valeur du port sont une piste de développement suivie dans le projet global du port : nautisme, ingénierie de restauration et de gestion des écosystèmes marins et littoraux etc.

Grandes orientations :

- Améliorer la compétitivité de l'outil portuaire et ainsi consolider la filière portuaire en Guadeloupe ;
- Renforcer l'offre touristique et notamment encourager l'attractivité du territoire en tant qu'escale, compte tenu de la concurrence avec les autres îles de la Caraïbe dont certaines disposent d'infrastructures très performantes ;
- Diversifier et optimiser le potentiel maritime en augmentant les capacités d'accueil pour la plaisance et en organisant les activités nautiques ;
- Prévoir un schéma des investissements portuaires sur l'ensemble des ports de la Guadeloupe (traitement spécifique des ports des îles du sud en raison de la double insularité de ces territoires).

Objectif 2 : Investissements routiers**Rendre les infrastructures routières plus sûres**

La mortalité sur les routes de Guadeloupe est trois fois plus importante que dans l'hexagone. Deux facteurs principaux expliquent ces chiffres : les infrastructures routières de partage de la route selon les publics sont embryonnaires (peu de passages piétons protégés, de trottoirs, de voies alternatives aux voies rapides pour les autres usagers) et l'absence d'intégration des réflexes de protection des usagers de la route, le port des équipements de sécurité (ceinture, casque) n'étant pas encore un automatisme.

Grandes orientations :

- Améliorer et/ou créer des équipements, des infrastructures de sécurisation optimale et généraliser les études de prévention situationnelle dans tout projet urbain en Guadeloupe ;
- Analyser les zones accidentogènes et les traiter ;
- Rattraper le retard de sensibilisation sur la sécurité routière par des actions locales de communication, et en relayant désormais toutes les campagnes nationales dans les outre-mer.

Objectif 3 : Investissements aéroportuaires**Adapter les infrastructures à l'augmentation du trafic des passagers**

Le développement des infrastructures aéroportuaires répond à un fort enjeu de développement du territoire. En effet, pour la 4ème année consécutive, le trafic total des passagers a franchi le seuil des 2 millions de passagers et Guadeloupe Pôle Caraïbes a conservé sa place de premier aéroport des DOM et de dixième aéroport au niveau national.

Dans ce contexte, la société aéroportuaire Pôle Caraïbes s'est fixée un objectif d'atteindre 2,5 millions de passagers par an dès 2020 (en lien avec l'objectif stratégique territorial d'accueillir 1 million de touristes) et 3 millions en 2030.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DEGrandes orientations :

- Renforcer les pistes de l'aéroport compte tenu du vieillissement prématuré de la couche de roulement devant l'intensification du trafic gros porteur ;
- Renforcer la capacité d'accueil et de traitement pour les passagers et les aéronefs.

Objectif 4 : Transports collectifs**Développer les alternatives à la voiture individuelle**

Le transport est responsable de 30 % des émissions totales de gaz à effet de serre en France en 2016 ; la Guadeloupe est la première région émettrice de CO₂ par personne et par kilomètre. Il existe un déséquilibre de plus en plus important des modes de transports, au profit de l'utilisation de la voiture particulière qui engendre une congestion inquiétante du réseau routier.

L'atteinte des objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et l'autonomie énergétique à horizon 2030 impliquent notamment une conversion massive à la mobilité décarbonée et des efforts substantiels en termes de maîtrise de la demande en énergie (MDE).

L'accessibilité interne de la Guadeloupe fait face à de nombreux obstacles : hyper-concentration de l'espace urbain central, polarisation des activités par la zone de Jarry, insuffisance des infrastructures en général et notamment celles réservées aux transports collectifs, caractère archipelagique pénalisant l'accessibilité des îles du Sud et leur capacité de développement. Enfin, la sécurité des usagers des transports, tous modes confondus, doit faire l'objet d'une attention particulière en raison d'un taux de mortalité sur les routes de Guadeloupe très préoccupant.

Grandes orientations :

- Améliorer la qualité du service des transports en commun existants en garantissant la continuité territoriale ;
- Promouvoir l'utilisation des modes de transports alternatifs et la mobilité décarbonée ;
- Inciter les acteurs économiques et sociaux à mettre en place des plans mobilité (PDIE, PDIA) ou des plans d'actions ciblées.

III) Volet Territoires résilients**Objectif 1 : Prévention des risques naturels****1. Augmenter la résilience du territoire face aux risques naturels et préparer la population aux évènements majeurs**

La Guadeloupe est exposée à six risques naturels : séismes, risque volcanique, tsunamis, mouvements de terrain, inondations, cyclones. Un séisme de magnitude supérieure à 8 peut survenir à tout moment en Guadeloupe, dont les conséquences seraient amplifiées par l'existence de nombreuses constructions ne répondant pas aux normes parasismiques. La menace d'un tsunami est également présente, or les systèmes d'alerte sont inexistantes. Enfin, le changement climatique pourrait amplifier les risques cycloniques mais aussi d'inondation.

De manière générale, la population reste insuffisamment préparée aux risques et les comportements à adopter en cas de crise ne sont pas connus par tous. La réduction des impacts des catastrophes naturelles implique des actions de sensibilisation du grand public, afin que s'installe une véritable culture du risque.

Des systèmes d'alerte et d'information de la population en cas de crise sont aussi à développer. En ce qui concerne la réhabilitation parasismique prévue par le plan séisme Antilles (PSA), celle des établissements scolaires doit se poursuivre à un rythme plus soutenu et celle des bâtiments de gestion de crise – en particulier des centres de secours – et de l'immobilier de l'État devra être mise en œuvre. L'organisation de formations à destination des professionnels du bâtiment permettra de garantir le respect des normes parasismiques et para cycloniques des nouvelles constructions.

Grandes orientations :

- Augmenter les moyens dédiés à la connaissance des risques et soutenir les actions de connaissance du littoral (suivi du trait de côte) ;
- Augmenter le nombre de réalisations dans le cadre du PSA et assister les communes dans leurs opérations ;
- Travailler sur l'information préventive et la culture du risque ;
- Développer des formations certifiantes pour les professionnels de la construction ;
- Renforcer la résilience et l'adaptation des collectivités au changement climatique ;
- Renforcer la résilience des populations et des entreprises aux phénomènes majeurs et mieux faire face aux conséquences économiques des aléas climatiques ;
- Sur le volet inondation, accompagner la réalisation des plans d'actions de prévention des inondations (PAPI).

2. Face aux algues sargasses : connaître, coordonner, équiperGrandes orientations :

- Répondre à l'urgence sanitaire (acquisition de matériels de collecte, chantiers d'enlèvement, coordination des chantiers) ;
- Mieux connaître le phénomène ;
- Assurer la surveillance des émissions d'H₂S et de NH₃ (soutien au fonctionnement du réseau de mesure de la qualité de l'air) ;
- Disposer d'un outil efficace de pompage des algues sargasses et en assurer l'exploitation ;
- Participer aux actions de valorisation des algues sargasses.

Objectif 2 : Gestion et valorisation des déchets**Développer les équipements essentiels pour tendre vers un archipel zéro déchet en 2035**

Tous les déchets produits en Guadeloupe trouvent un exutoire, mais les difficultés demeurent réelles dans certaines zones pour réaliser une collecte efficace. Des équipements essentiels de tri, de recyclage et de traitement des déchets restent encore à réaliser, le tri étant largement perfectible. Encore 64% des déchets ménagers ou assimilés partent actuellement en enfouissement contre 36% en métropole alors que cette méthode doit disparaître en 2035.

Les objectifs nationaux fixés par voie réglementaire sont différés pour la plupart de 10 ans concernant les DOM pour permettre la convergence.

Grandes orientations :

- Réduire les déchets mis en décharge en implantant sur le territoire des unités de valorisation des déchets et des déchetteries et en travaillant à la valorisation énergétique des déchets (combustibles solides de récupération, méthanisation, biomasse avec déchets d'ameublement) ;
- Affiner les diagnostics sur le potentiel et les débouchés des déchets locaux et développer des expérimentations ; soutenir les projets de prévention et les filières locales de recyclage ;
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets au regard de la situation budgétaire des collectivités territoriales de Guadeloupe.

Objectif 3 : Alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées**Restaurer les capacités techniques et financières des services d'eau et d'assainissement pour sortir durablement de la crise**

Depuis 2013, la Guadeloupe connaît une véritable crise de l'alimentation en eau potable, liée à des difficultés de gouvernance et de gestion des services d'eau et d'assainissement.

Un défaut majeur et persistant d'entretien et de renouvellement des infrastructures conduit à une dégradation généralisée du système, voire à une incapacité d'assurer la desserte en eau potable permanente des abonnés. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'un plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement des départements et collectivités d'outre-mer (Plan Eau DOM) a été décidée au niveau national en juin 2016.

Conformément aux dispositions arrêtées en commun dans le cadre de la convention tripartite d'engagements mutuels pour une sortie durable de la crise de l'eau en Guadeloupe signée en 2018 par l'État, la région et le département, l'ensemble des interventions financières – qu'il s'agisse d'eau potable ou d'assainissement – seront inscrites dans des contrats de progrès. Parallèlement, la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) réunie régulièrement sur ce thème, permet de coordonner l'action des collectivités.

Grandes orientations :

- Améliorer le service rendu à l'utilisateur en matière d'eau et d'assainissement (meilleure qualité de l'eau, accompagnement des investissements lourds, organisation de la résilience des infrastructures face aux risques majeurs) ;
- Améliorer la connaissance et la gestion patrimoniale des services d'alimentation en eau potable (AEP) et assainissement ;
- Faire évoluer la gouvernance pour restaurer la confiance et renforcer les capacités techniques et financières des opérateurs.

Objectif 4 : Changement climatique et transition énergétique

Réussir la transition énergétique de la Guadeloupe

La loi de transition énergétique fixe pour la Guadeloupe une autonomie énergétique en 2030, avec comme objectif intermédiaire 50 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique. La contribution en énergies renouvelables (EnR) à la production d'énergie est de 614 GWh en 2017 (Observatoire régional énergie-climat) ce qui représente 12% de la consommation d'énergie totale (hors consommation par les transports aériens et maritimes) et 20,6% de la production d'électricité. L'ensemble de cette production EnR fait appel à un mix technologique composé d'éolien, de solaire, de géothermique, de micro-hydraulique, de biomasse, de biogaz et déchets, dont le développement suit les objectifs fixés par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de la Guadeloupe.

Grandes orientations :

- Réussir le 100 % EnR anticipé par rapport à l'hexagone ;
- Maîtriser la demande en énergie en renforçant les actions existantes ;
- Faire de la Guadeloupe un territoire d'expérimentation pour le déploiement de la mobilité électrique afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et gérer la mutation de la filière automobile qui en découle ;

- Développer le stockage de masse ;
- Intégrer à la PPE la question de la valorisation énergétique des déchets ;
- Poursuivre les démarches de recherche et développement relatives aux réseaux de production d'électricité (énergies marines ...), de froid ou de chaleur, à la récupération de chaleur, à l'autoconsommation, au stockage d'énergie et *smarts-grids* et à la production électrique renouvelable pour l'alimentation de véhicules électriques.

Objectif 5 : Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources

Protéger et mettre en valeur une biodiversité exceptionnelle et fragile en impliquant l'ensemble des habitants

La variété des conditions liées à la géologie, au relief, au climat et au caractère insulaire de la Guadeloupe se traduit par une extraordinaire richesse biologique et paysagère au sein d'un espace morcelé en milieux terrestres et marins très divers. Néanmoins, les menaces qui pèsent sur les biotopes guadeloupéens sont réelles et se traduisent par d'importantes mesures de protection, notamment par la plus grande densité d'aires protégées de l'outre-mer.

Des marges de progrès existent dans le domaine de la connaissance des espèces, de la conservation des continuités écologiques, de la structuration du réseau des acteurs de la protection de la biodiversité, d'aménagements touristiques sur les sites naturels et du développement de dispositifs de protection innovants. Toutefois, la préservation de cette extraordinaire biodiversité ne peut se faire sans l'implication de l'ensemble des habitants et touristes de la Guadeloupe.

Grandes orientations :

- Préserver la biodiversité pour en faire un objectif de citoyenneté en renforçant sa connaissance et en mobilisant les citoyens autour de la biodiversité ordinaire ;
- Préserver les écosystèmes et la continuité écologique et restaurer ceux qui ont été dégradés en développant des dispositifs de protection innovants, améliorant la gestion des écosystèmes fonctionnels, déployant les plans nationaux d'actions de protection des espèces menacées et en luttant contre les espèces envahissantes ;
- Renforcer la gouvernance en préfigurant une agence régionale de la biodiversité, en promouvant les actions de la charte de territoire du Parc national, en facilitant les coopérations régionales et en disposant d'une communication adaptée vers les citoyens.

IV) Volet Territoires d'innovation et de rayonnement

Objectif 1 : Enseignement supérieur

Pour une meilleure territorialisation de la stratégie d'enseignement et de recherche

L'enseignement supérieur guadeloupéen bénéficie d'une position géographique centrale dans l'arc antillais. L'Université des Antilles, présente en Guadeloupe et en Martinique, est jeune.

Son Pôle Universitaire Régional Guadeloupe est organisé sur deux campus, offrant des formations diversifiées et performantes. L'offre de formation supérieure à vocation professionnalisante est néanmoins insuffisante et n'est pas encore parfaitement adaptée aux besoins du tissu économique local.

Le dispositif de recherche est important (865 chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens), diversifié et de qualité (BRGM, CIRAD, INPG, INRA, Institut Pasteur, Inserm, OVSG, U.A.) dont les thématiques de recherche sont fortement liées aux problématiques du territoire et structurées autour de pôles à chaîne de valeurs complète : « Biodiversité en milieu insulaire tropical », « Risques et Énergie », « Mer et Océan », « Santé en environnement insulaire tropical », « Dynamiques des Sociétés et Territoires Caraïbes ». Cependant, malgré un dimensionnement relativement favorable pour les DOM, l'écosystème de la recherche souffre d'une faible taille des équipes de recherche, sauf dans une certaine mesure pour l'INRA et le CIRAD .

Grandes orientations :

- Ouvrir les dispositifs d'enseignement supérieur et de recherche dans l'espace caribéen, LATAM, les États-Unis d'Amérique ;
- Réussir la nouvelle organisation de l'Université des Antilles, fondée sur deux pôles universitaires autonomes, facilitant une meilleure territorialisation de la stratégie d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Créer une faculté de médecine de plein exercice et un campus santé regroupant la faculté de médecine et les écoles paramédicales ;
- Rénover les campus de Saint-Claude et de Fouillole ;
- Intensifier les actions de Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) afin, d'une part d'inciter les jeunes publics à s'orienter vers les filières scientifiques et technologiques et, d'autre part de partager les enjeux, les travaux et les progrès de la recherche et de l'innovation avec la population du territoire.

Objectif 2 : Recherche et innovation

Valoriser la recherche et l'innovation locale pour accélérer le développement économique de l'archipel

Avec la présence de sept organismes de recherche et du pôle universitaire Antilles-Guyane, l'archipel de la Guadeloupe possède un des plus importants dispositifs de recherche et d'innovation pluridisciplinaire présent dans les Outre-mer français. Pourtant, les infrastructures de transfert (plateformes technologiques, halles de technologies) ainsi que les dispositifs de soutien au transfert de l'innovation et à la création d'entreprise (incubateurs, pépinière, pépites) sont encore très insuffisamment développés.

La recherche, l'innovation et la formation supérieure ont été identifiées comme moteurs des développements économiques dans les schémas régionaux (SRDEII, SRESRI et CRDFOP) de la Guadeloupe. L'Etat et la région réaffirment leur engagement en faveur de la création de la « Technopole Audacia Caraïbes », un pôle d'excellence visant à renforcer la compétitivité du territoire, accélérer l'innovation et les créations d'emplois.

Grandes orientations :

- Renforcer le lien entre la recherche et les financeurs locaux en instituant une conférence annuelle de restitution des activités de recherche qui mettra en exergue les retombées pour le territoire et les valorisations possibles ;
- Soutenir le renforcement, la structuration et/ou la création de plateformes structurantes d'équipements mutualisés (aménagement d'une technopole, mise en place d'incubateurs multithématiques) afin d'accroître les performances de la recherche et l'attractivité guadeloupéenne.

Objectif 3 : Accompagnement des entreprises et ouverture internationale**Développer le flux des échanges entre partenaires caribéens**

La triple appartenance de la Guadeloupe (Amérique, Caraïbe, Europe) doit être une opportunité pour le développement du territoire. Pourtant, la Guadeloupe reste relativement isolée dans la Caraïbe. Afin de valoriser le territoire et renforcer son insertion régionale, les échanges économiques, culturels et universitaires doivent se développer. En outre, la stratégie régionale de coopération doit conduire à développer des projets structurants et fédérateurs et mettre en exergue une expertise reconnue au niveau international.

Grandes orientations :

Réfléchir à une stratégie de coopération régionale et internationale à mener à la lueur des actions réalisées depuis une vingtaine d'années. Il faut définir des orientations stratégiques avec comme objectif :

- Maintenir les avantages compétitifs de la Guadeloupe ;
- Mettre un terme aux déficits constatés avec les États de la Caraïbe ;
- Favoriser la mutualisation et la synergie entre instruments financiers existants (fonds européens, FED, coopération décentralisée du MEAE, FCR) ;
- Favoriser la mobilité des jeunes, des étudiants et des enseignants chercheurs ;
- Développer la coopération avec la Caraïbe sur les actions de prévention et de lutte contre les risques naturels majeurs.

Il est nécessaire de faciliter avec le concours des administrations d'État, et en particulier les pôles diplomatiques l'adhésion de la Guadeloupe à l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OEEO), et de façon plus générale, l'intégration des départements français d'Amérique dans la zone.

Objectif 4 : Soutien aux filières de production

1. Relocaliser la production agricole et soutenir une agriculture durable

Bien que la surface agricole utile (SAU) départementale (52 000 ha) soit la plus importante des DOM, la SAU des exploitations (31 000 ha) la situe seulement au 3ème rang. De fait, le foncier disponible pour l'agriculture est limité, convoité par d'autres usages, et en partie pollué par le chlordécone. Les productions locales sont confrontées à la forte concurrence des produits importés d'Europe ou des pays voisins. La production agricole de l'archipel a historiquement été orientée vers des productions d'expédition vers l'Union européenne (canne à sucre et banane puis plus récemment le melon) qui constituent aujourd'hui des filières très structurées et qui sont bien subventionnées par les différents systèmes d'aides. Parallèlement à des exploitations professionnelles, de plus en plus regroupées, organisées, performantes, en situation régulière et donc soutenues par les deux piliers de la politique agricole commune (PAC), existent un grand nombre d'exploitations évoluant en dehors de ces logiques : de petites tailles, diversifiées sur plusieurs productions complétant les cultures traditionnelles et gérées dans deux tiers des cas en tant qu'activité professionnelle secondaire, avec des capacités d'investissement et de préfinancement souvent limitées. La coexistence de ces deux « mondes » est évidemment délicate et entraîne des conséquences sociales, politiques, économiques, sanitaires et même environnementales, à traiter.

Alors qu'il existe de réelles opportunités de développement pour l'agriculture et la forêt guadeloupéenne (agriculture biologique, productions à forte valeur ajoutée, approvisionnement du marché local, énergies renouvelables, filière bois), cette dualité de l'agriculture guadeloupéenne conjuguée avec le manque d'investissement dans les infrastructures et dans les dispositifs permettant d'accroître la structuration en la rendant plus attractive (notamment conseil technique, organisation collective, discussion entre amont et aval pour stabiliser les marchés) constituent des freins majeurs qu'il convient de lever.

Grandes orientations :

- Re-territorialiser l'agriculture (projets alimentaires territoriaux) et développer les productions de diversification dans les filières animales et végétales afin de répondre à la consommation locale ;
- Accompagner la structuration et l'organisation des producteurs (accompagnement technique, mutualisation des équipements) ;
- Modéliser les ajustements du régime alimentaire dans un contexte de transition alimentaire rapide et de prévalence élevée au surpoids et à l'obésité ;
- Promouvoir une agriculture durable engagée dans la transition écologique et développer les pratiques agricoles éco-respectueuses (agriculture biologique, agro-écologie, agroforesterie ...) et les filières patrimoniales à fort potentiel.

2. Soutenir une pêche durable en Guadeloupe

L'espace maritime de la Guadeloupe constitue un potentiel important de développement du territoire, porteur de retombées économiques et d'emplois durables.

Cependant, le secteur de la pêche peine à se développer en raison de l'existence de multiples freins dont l'insuffisance de connaissances sur les ressources et leur potentiel d'exploitation durable, l'inadaptation des flottilles à l'exploitation des ressources du large, le manque d'innovation sur les outils et techniques de pêches, des lacunes en termes de formation des professionnels par rapport aux exigences réglementaires, des équipements portuaires défectueux et une faible valorisation de la production brute.

Grandes orientations :

Aquaculture

- Disposer d'un centre de production/démonstration/formation de référence ;
- Diversifier vers des productions d'espèces locales à forte valeur ajoutée ;
- Garantir la production d'alevins tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Pêche

- Instaurer un centre technique et industriel pour la recherche appliquée et l'innovation concernant la pêche et l'aquaculture au service des producteurs ;
- Concevoir et financer la modernisation et l'adaptation de la flotte de pêche artisanale pour une exploitation durable de la ressource ;
- Organiser et équiper les ports de pêche ;
- Mieux former les opérateurs de la filière, et de manière générale, développer les formations maritimes.

Objectif 5 : Développement de projets touristiques

Promouvoir la destination Guadeloupe et assurer la qualité des infrastructures touristiques

Depuis 2010, la Guadeloupe a enregistré une augmentation continue des visiteurs pour atteindre 580 000 touristes en 2016, soit une hausse de 67 % par rapport à 2009. En 2017, le nombre de touristes croît encore de 12 % par rapport à 2016 .

Malgré son haut niveau de sécurité par rapport à certains voisins caribéens notamment d'un point de vue sanitaire ou des infrastructures, la Guadeloupe souffre de certains handicaps en termes d'image : mouvements sociaux fréquents, niveaux d'équipements hétérogènes (coupures d'eau, traitement des déchets, espaces publics détériorés), violence mise en valeur par certains médias, insuffisance d'hôtels haut de gamme... Enfin, l'arrivée massive de sargasses constatée en 2011, en 2015 et en 2017 constitue également une problématique à prendre en compte.

Le tourisme local bénéficie du report des clientèles européennes qui se détournent du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord. L'arrivée de Norwegian Air Shuttle depuis décembre 2015 avec 3 destinations américaines a relancé son positionnement avec un succès grandissant. Cette stratégie est renforcée par la réalisation d'investissements structurants tels que le « Memorial Acte ».

En outre, un important travail de rénovation des hôtels a été engagé en particulier sur le haut de gamme.

Grandes orientations :

- Assurer la pérennité et le développement du tourisme de croisière en adaptant les infrastructures d'accueil et en créant des produits touristiques dédiés. Asseoir la qualité et la notoriété de l'escale Guadeloupe auprès des organisateurs de croisières ;
- Développer les hébergements, les infrastructures et les services qui permettent l'accueil d'un million de touristes en 2022 ;
- Promouvoir un tourisme durable et respectueux des ressources et milieux naturels de la Guadeloupe ;
- Diversifier l'offre touristique vers une clientèle non métropolitaine (caraïbes et continent américain notamment) ;
- Développer la formation professionnelle en matière de tourisme et l'adapter aux besoins des opérateurs touristiques.

V) Volet Cohésion sociale et employabilité**Objectif 1 : Egalité Femmes – Hommes et lutte contre les discriminations****Favoriser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**

Selon l'INSEE (2017) la Guadeloupe compte davantage de femmes que d'hommes (54 % - 46%) et les disparités entre les genres demeurent importantes autant du point de vue de l'éducation, de la vie professionnelle que de la vie personnelle.

Ainsi, 88 % des filles réussissent l'examen du Baccalauréat, contre 83 % des garçons. Celles-ci font aussi des études plus longues, mais sont moins présentes que les garçons dans les filières d'excellence comme les classes préparatoires. Elles sont aussi moins nombreuses à quitter la Guadeloupe pour poursuivre leurs études ou travailler, freinées notamment par des maternités. Une fois sur le marché de l'emploi, les femmes ont plus de mal à s'insérer que les hommes, occupent plus fréquemment des postes en-dessous de leur qualification, sont plus souvent employées à temps partiel et avec des revenus inférieurs à ceux de leurs collègues masculins.

La monoparentalité concerne dix fois plus les femmes que les hommes et ces derniers sont deux fois moins touchés qu'elles par la solitude au-delà de 65 ans.

La prévention et la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles y compris au travail sont un aussi enjeu prioritaire.

Des actions doivent aussi être menées pour prévenir les violences et les agressions liées à l'orientation sexuelle.

Grandes orientations :

- Bénéficier d'une cartographie partagée interactive d'identification des acteurs et professionnels impliqués dans l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- Renforcer le travail partenarial sur le soutien à la parentalité notamment sur les questions liées aux grossesses précoces et les violences intrafamiliales ;

- Amplifier une démarche coordonnée de l'État, des partenaires institutionnels et du tissu associatif pour lutter contre toutes les formes d'agissement et de violences liées au genre ou à l'orientation sexuelle ;
- Favoriser l'entrepreneuriat féminin ;
- Poursuivre la lutte contre les stéréotypes et le cyberharcèlement au sein des établissements scolaires en lien avec le rectorat ;
- Accompagner le dialogue social et la mise en œuvre de la loi permettant d'assurer l'égalité professionnelle.

Objectif 2 : Solidarité intergénérationnelle

Soutenir les publics vulnérables

Le soutien des publics vulnérables regroupe un ensemble de politiques publiques concernant la politique de la ville, de la santé, de prise en charge relative à l'échec scolaire. Les caractéristiques régionales permettent de développer des axes de soutien accru envers les personnes âgées, les jeunes éloignés du marché de l'emploi et les personnes en situation de handicap.

Grandes orientations :

- Soutenir les personnes âgées du fait du vieillissement de la population ;
- Favoriser l'insertion sociale par l'emploi des publics visés par une longue durée d'inactivité salariée ;
- Mettre en place des mesures incitatives pour faire respecter les normes en matière d'accessibilité des lieux publics ;
- Élargir toutes les mesures en faveur de l'emploi aux personnes en situation de handicap.

Objectif 3 : Investissements dans les compétences

1. Adapter la formation pour faire converger l'offre d'emploi et la demande

Même si le tissu économique est peu dynamique, de nombreuses opportunités peuvent contribuer à la diminution du chômage en Guadeloupe.

La problématique est essentiellement d'adapter l'offre à la demande d'emploi. Il convient pour cela de proposer aux personnes en recherche d'emploi non pas une juxtaposition de dispositifs, mais un parcours cohérent vers un emploi ou un secteur d'activité défini et en recherche de main d'œuvre comme le permettent les parcours emploi compétences (PEC) mis en place depuis début 2018. Ceux-ci devront cibler en priorité les personnes les plus éloignées de l'emploi et les plus fragiles en les accompagnant vers les emplois de demain, tout en prenant en compte les contraintes territoriales (caractère archipélagique et concentration de l'activité au centre de l'île).

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018

Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DE**Grandes orientations :**

- Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emploi grâce à un recensement des métiers en tension, une anticipation des besoins en emploi, une adaptation de l'offre de formation pour renforcer sa cohérence et sa qualité pédagogique, une consolidation du lien entre les acteurs de l'orientation et les acteurs économiques, une communication sur les enquêtes type « besoins en main d'œuvre » de Pôle emploi pour mieux cibler les offres de formation ;
- Développer l'apprentissage et le valoriser, l'objectif affiché par la région étant de multiplier le nombre d'apprentis par deux ;
- Adapter les modalités de la formation professionnelle aux contraintes du territoire en favorisant l'innovation et l'expérimentation pour accroître le nombre de personnes en formation vers l'emploi ou la reconversion ;
- Engager une politique coordonnée en faveur de la jeunesse en faisant de la mission locale la clé d'entrée des politiques jeunesse du territoire, en menant des actions innovantes en faveur des jeunes « NEETS » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire), ainsi qu'en entreprenant une politique active de promotion du territoire en faveur des jeunes diplômés.

2. Réduire l'illettrisme par la détection précoce et le renforcement des programmes pour adultes

L'illettrisme demeure un frein majeur pour l'amélioration de l'employabilité d'un grand nombre de Guadeloupéens, puisque 30,4% des jeunes antillais sont en grande difficulté en lecture contre 9,7% dans l'hexagone. De plus, l'illettrisme est à l'origine d'inégalités d'accès aux biens de consommation ainsi qu'aux services publics ou privés qui ont de plus en plus recours à l'informatique et à l'écrit. La lutte contre l'illettrisme s'établit dès le plus jeune âge (maternelle et primaire) par des mesures préventives, au collège et lycée par des mesures correctives et au stade adulte par des mesures curatives.

Grandes orientations :

- Favoriser une détection précoce des élèves en difficulté et mettre en place des mesures spécifiques visant à combler au plus tôt leurs lacunes (classes de CP dédoublés, centrés sur la lecture, introduction du bilinguisme français – créole) ;
- Renforcer les programmes d'enseignement de la lecture et de l'écriture suivi d'un accompagnement personnalisé dans les classes supérieures ;
- Rendre indispensable la participation des parents à l'apprentissage de la langue, facilitée grâce au déploiement de la « Malette des parents » et à la mise en place « d'Espaces des parents » ;
- Lutter contre l'illettrisme à l'âge adulte par une action conjointe de l'académie, des groupements d'établissements, la région, du RSMA et des associations engagées.

Objectif 4 : Développement des filières à enjeu, déploiement des accords de branche et d'entreprise

1. Développer le secteur productif local par la diversification et la structuration de l'activité et de l'accompagnement

Le secteur productif local a besoin de se développer pour être capable de répondre à la demande d'emplois sur le territoire. Sur les 48 600 établissements, 82 % n'ont aucun salarié (contre 70 % au niveau national), 15,4 % ont entre un et neuf salariés et seulement 2,6 % dix et plus (contre 5,6 % au niveau national). Malgré quelques signes d'amélioration, les investissements sont toujours en baisse, l'activité doit se diversifier et s'accompagner de la montée en gamme des entreprises pour rendre le territoire plus attractif.

Grandes orientations :

- Développer un réseau d'acteurs efficace en créant une plateforme d'information des appels à projets, en renforçant les groupements d'employeurs, en créant des pôles de compétences et des maisons entrepreneuriales ;
- Développer des dispositifs alternatifs de financement et la culture de l'actionnariat pour renforcer l'attractivité auprès des investisseurs français et étrangers ;
- Structurer les filières pour renforcer les secteurs-clés sous-exploités, notamment la croissance verte et bleue, le numérique, le tourisme, l'agriculture éco-respectueuse, l'économie circulaire, la construction, et l'économie sociale et solidaire. Des comités stratégiques pourraient être créés, des approches *clusters* et de mutualisation des moyens matériels ou immatériels pourraient être développées;
- Accompagner d'une part les entreprises en création ou transition (accompagnement financier et méthodologique, développement d'incubateurs, pépinières, accélérateurs, plateformes technologiques et modernisation des zones d'activités) et d'autre part les entreprises en difficulté (détection précoce, aides dédiées au sauvetage et à la restructuration des petites et moyennes entreprises (PME), optimisation des outils financiers existants, création d'un guichet unique pour la mise en réseau, l'information et l'instruction des aides à la création et à la reprise d'entreprises) ;
- Soutenir l'internationalisation de l'économie en ouvrant les entreprises à l'international, en relançant les plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises (PRIE), en renforçant les partenariats avec Business France et en mobilisant des actions collectives et des volontariats internationaux en entreprise (VIE).

2. Faire de la Guadeloupe un carrefour caribéen du numérique

La Guadeloupe dispose de marges de progression non négligeables dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Ainsi, la filière économie numérique guadeloupéenne ne représente que 1,9% de la masse totale de salariés contre près de 4% dans l'hexagone. En Guadeloupe, la filière est confrontée à un marché restreint et à un manque de structuration (espaces immobiliers, ingénierie financière, coopérations territoriales, etc.) pour amorcer son essor.

L'appropriation du numérique par les populations et la couverture numérique du territoire – conditions préalables au développement d'entreprises du numérique locales – restent inférieures à l'hexagone où plus de 86 % des foyers ont un accès à internet, contre seulement 78% en Guadeloupe.

Pourtant la Guadeloupe a des atouts pour devenir un carrefour du numérique caribéen autour du port, de l'aéroport et de la zone industrielle de Jarry. La perspective à moyen terme de la réalisation du campus santé de Perrin, la finalisation du déploiement du très haut débit en tout fibre optique prévue fin 2022/2023, la présence d'opérateurs qui soutiennent les *startups*, et des acteurs de l'écosystème numérique dynamiques, constituent des avantages certains. Enfin, la recherche guadeloupéenne, première de l'outre-mer français, est à exploiter avec les grandes entreprises pour constituer un véritable levier d'innovation.

Les expérimentations sont souhaitables et soutenues avant généralisation. La mutualisation des divers fonds, des compétences, requerront la mise en place d'une organisation ad hoc. Les coopérations territoriales sont des préalables à toute conduite de projets. Les actions de type politiques intégrées seront à privilégier. Le partage des données publiques entre partenaires du plan est accepté par tous. Les documents stratégiques régionaux du numérique existants ou à venir pourront incorporer les principes d'analyse comparative avec l'hexagone et donc de convergence à atteindre. Les orientations, ci-après sont, autant que de possible, à corrélérer entre eux dans l'élaboration des projets.

Grandes orientations :

- Développer la filière de l'économie numérique, en particulier en réponse aux besoins sociétaux, à terme, les partenaires du plan cibleront la labellisation « French Tech » ;
- Accroître l'attractivité territoriale et l'image de la Guadeloupe au moyen du numérique ;
- Diffuser l'utilisation du numérique pour favoriser son appropriation par les populations, entreprises et administrations, améliorer la connaissance du territoire grâce au numérique.

Mise en œuvre et suivi du contrat

1) La gouvernance de suivi du plan et des contrats de convergence

Un comité de pilotage (COPIL) présidé par le préfet est créé. Il réunit une fois par an les présidents du Conseil Régional, Conseil Départemental, et des Intercommunalités. Il a vocation à entériner le bilan annuel du plan de convergence et du contrat de convergence et de transformation associé. A ce titre, en fonction des résultats constatés, il dresse les grandes orientations des futurs plans d'actions opérationnels et prend les mesures correctives nécessaires à la tenue des objectifs du plan inscrits dans les indicateurs de suivi.

Le comité technique (COTECH) réunit les DGS et les référents techniques désignés par les collectivités à minima deux fois par an, le dernier COTECH de l'année précédant le comité de pilotage annuel (COPIL). Il est présidé par le SGAR. Il a pour vocation de faire aboutir les projets inscrits dans le contrat de convergence en cours d'exercice en réunissant les co-financeurs et les pilotes désignés pour chacun des projets. Il analyse la performance du contrat en cours et anticipe les actions et projets des futurs contrats de convergence. Il prépare en outre l'ordre du jour et les supports du COPIL annuel.

Des groupes de travail par thème de référence pourront se réunir en tant que de besoin sur initiative du chargé de mission SGAR de référence ou sur saisine d'un référent d'une collectivité. Ils ont pour objectif de faire remonter les difficultés éventuelles rencontrées, de mettre en place des actions visant à améliorer l'efficacité d'une action et/ou de proposer des mesures correctives en cours d'exercice.

La CTAP pourra se saisir ou être saisie par le Préfet, d'actions inscrites dans le contrat de convergence.

2) Les modalités d'évaluation du plan de convergence

L'évaluation du plan de convergence et de transformation s'effectuera par le biais du renseignement trimestriel ou semestriel des indicateurs définis et inscrits en annexe du plan. L'évolution des indicateurs du plan de convergence est présentée en COPIL pour décider des actions correctives nécessaires à l'atteinte des objectifs de convergence fixés au travers des indicateurs listés en annexe.

Les parties s'engagent à fournir au SGAR des données fiabilisées pour assurer le suivi du plan et à rendre compte devant les COPIL et COTECH des actions réalisées, des montants engagés et des informations à leur disposition quant aux indicateurs de convergence.

Les signataires de ce plan s'engagent à travailler de façon partenariale à la mise en œuvre et au suivi de ce plan et des contrats de convergence et de transformation dans l'objectif d'égalité réelle fixé par la loi EROM du 28 février 2017.

Les parties prenantes s'engagent à décliner ce plan dans un contrat de convergence et de transformation d'une durée initiale de 4 ans, renouvelable. Il aura vocation à décliner la stratégie décrite ci-dessus pour satisfaire les objectifs de convergence fixés et garantir la transformation de l'action publique en vue de l'amélioration significative du service rendu à la population.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018
Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DE

Fait à Basse Terre, le décembre 2018.

Le Préfet

Le Président du Conseil Régional

La Présidente du Conseil Départemental

Les Présidents d'EPCI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2018
Affichage : 26/12/2018

Pour l'autorité compétente par
délégation 971-200018653-20181219-20181206603-DE

Annexes

- Les indicateurs de convergence
- Les propositions de modifications législatives